

# De Block veut deux filières de formation infirmière

NATHALIE BAMPS

Pour le 18 janvier prochain, la Belgique doit avoir transposé une directive européenne sur la formation en soins infirmiers. Une directive qui oblige notre pays à revoir l'organisation des études d'infirmière. Le texte de la réforme est prêt et a été déposé au Conseil d'Etat. Mais hier, dans «Le Soir», la présidente de la Fédération nationale des infirmières de Belgique (FNIB), Alda Dalla Valle, a annoncé que le secteur allait interpellier la ministre en charge du dossier, Maggie De Block. Elle dénonce un manque de dialogue, et estime que les projets de la ministre ne vont pas dans le bon sens.

Actuellement, il existe deux filières pour devenir infirmière en Belgique: soit le brevet (dans l'enseignement technique et professionnel), soit le baccalauréat (supérieur non universitaire). Quelle est la différence? Le premier est plus facilement accessible que le second. Mais le second offre un salaire plus élevé.

La directive européenne, elle, impose que la formation soit de 4.600 heures minimum (moitié

théorique, moitié pratique). Le Bac n'offre que 3.100 à 3.200 heures de formation. Insuffisant donc, pour prétendre à rentrer dans le cadre européen. Le secteur a proposé que la formation soit allongée, et que seul l'enseignement supérieur offre le diplôme d'infirmier. Le brevet passerait donc à la trappe, et serait remplacé par une filière formant des «auxiliaires en soins infirmiers».

Mais Maggie De Block entend maintenir les deux filières. «En relevant le niveau minimum requis à

*une formation de type bachelor, nous risquons de perdre beaucoup de bonnes infirmières. Nous ne voulons pas dissuader des jeunes de qualité, de devenir infirmier»,* répond-on au cabinet De Block. Un avis que partage la Fédération des étudiants francophones (FEF), qui signale que si l'uniformisation des études est la solution la plus simple, «l'allongement des études en augmente le coût et risque de se révéler décourageant».

«Cela arrange certains lobbys, l'infirmière brevetée coûte moins cher... Mais elle ne pourra pas prester à l'étranger», dit de son côté Alda Dalla Valle. Ce dernier argument

ne touche pas la ministre. Et pour cause, c'est en Belgique que l'on manque d'infirmiers... «Afin de répondre au tsunami de besoins en matière de soins (notamment dans le secteur de l'aide aux personnes âgées), nous avons plus que jamais besoin de personnel réalisant des actes techniques de base», conclut le cabinet De Block.

# 4.600

**La nouvelle directive européenne impose que la formation d'infirmière compte 4.600 heures, moitié théorique et moitié pratique.**